

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre-Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absents excusés : Annette CARTIER DUBOST, Céline POMMIER pouvoir à E. MARTIN

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 24 avril 2024

Secrétaire de séance : Martine MERIGOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240430-DM202422EMPRUNT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024
Publication : 06/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

N°2024-22 OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE – CHOIX ETABLISSEMENT

Monsieur NEMOZ Philippe, Adjoint aux Finances, rappelle que lors de la dernière séance le conseil municipal a délibéré sur l'achat d'un ténement et bâti au centre bourg.

Vu le budget primitif voté le 26 mars 2024 prenant en compte la réalisation d'un emprunt bancaire dans le cadre de ce projet d'acquisition,

Il présente les propositions faites, après consultation de plusieurs établissements bancaires. La Banque populaire a donné une réponse « sans suite » à la demande :

<i>Etablissements</i>	<i>Banque populaire</i>		<i>Caisse épargne</i>		<i>La Banque postale</i>	
<i>Durée et modalités de remboursement</i>	<i>20 ans</i>	<i>25 ans</i>	<i>20 ans</i>	<i>25 ans</i>	<i>20 ans</i>	<i>25 ans</i>
<i>Taux</i>	<i>3.90</i>	<i>Taux variable</i>	<i>4.94</i>	<i>4.98</i>	<i>3.95</i>	<i>3.93</i>

M. NEMOZ explique que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 220 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du contrat de prêt : 220 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer l'achat d'un ténement et bâti au centre bourg

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2044.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 220 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/06/2024 en 1 fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,95 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

- d'autoriser l'étendue des pouvoirs du signataire : le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié sur le site internet, pour copie conforme en Mairie le 2 mai 2024.



Eric MARTIN, Maire

Martine MERIGOT, secrétaire de séance,